



LE MAIRE DE LA VILLE DE SETE

AUTORISE

Monsieur Anthony CAPORICCIO à organiser un marché à la brocante et aux antiquités tous les jeudis, sur le Quai Léopold Suquet, les :

**JEUDIS 3, 10, 17, 24 et 31 OCTOBRE 2024
de 07 H 00 à 19 H 00**

Sous les réserves suivantes :

- **Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19, le bénéficiaire est tenu d'appliquer et de faire respecter, toutes les mesures de sécurité sanitaire en vigueur.**
- L'installation projetée ne devra pas gêner la circulation des piétons. En tout état de cause, le métrage réservé aux piétons ne devra pas être inférieur à 1,60 m,
- La protection des usagers devra être assurée par le pétitionnaire, conformément aux règlements et normes en vigueur,
- L'autorisation est délivrée en nom personnel au pétitionnaire et à titre précaire et révoquant. A la première injonction de l'Administration, le pétitionnaire sera tenu de procéder, à ses frais exclusifs, à l'enlèvement sans qu'il puisse s'en prévaloir pour réclamer une indemnité quelconque.
- **Il est précisé qu'en cas de besoin la Commune peut disposer librement du domaine public pour la tenue de ses manifestations, travaux, marchés etc...**
- Le pétitionnaire sera tenu pour seul responsable, tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des incidents ou accidents de toute nature pouvant résulter de cette installation.
- L'association devra assurer, pendant toute la durée de la brocante, une permanence téléphonique et charger une personne nommément désignée, de donner l'alerte. De la rapidité de la transmission de l'alerte dépend la rapidité de l'arrivée des secours.
- **Les lieux devront être laissés en parfait état de propreté, aucun piquetage ne sera pratiqué dans le sol.**
- Les commerçants professionnels, à l'exception de l'organisateur, seront soumis à la redevance pour occupation du domaine public calculée sur la base du tarif défini par délibération du Conseil Municipal n° DC 2023-209 du 18 décembre 2023, soit 26 €/emplacement. L'organisateur tient le registre de vente au déballage comportant la liste des participants, qui sera fournie à la Collectivité.

Sète, le 19 septembre 2024



Pour Le Maire,
La Conseillère municipale déléguée
Lydie MANCUSO

COPIES :

- Police Nationale
- Police Municipale
- Intervenants du Domaine Public
- Comptabilité Service Commerce, Halles et Marchés